



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la planification et des opérations**

Affaire suivie par : yannick PRETRE
Téléphone : 04 67 61 60 44
Télécopie :
Mél : yannick.pretre@herault.gouv.fr
pref-defense-protection-civile@herault.gouv.fr

Montpellier, le 10 juillet 2020

Monsieur le préfet de l'Hérault
à

Mairie de la commune de PUISSERGUIER

Objet : Sécheresse 2019 – Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019

P.J. : - Arrêté n° INTE2014522A du 17 juin 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- Fiche de notification des motivations
- extrait cartographique

Je vous informe qu'aux termes de l'arrêté interministériel du 29 avril 2020, paru au Journal officiel du 10/07/2020 la commune de PUISSERGUIER est reconnue en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols qui a eu lieu du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019.

Il ressort des données recueillies par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) que la présence des sols sensibles à l'aléa sécheresse et réhydratation des argiles est avérée sur **91,95 %** du territoire communal

Par ailleurs, au regard des données relatives au niveau d'humidité des sols superficiels recueillies par Météo-France dans son rapport de février 2020 détaillé dans les documents joints au présent courrier, le caractère anormal de la sécheresse a été démontré sur le territoire de votre commune pour la période du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019.

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente pour contester la décision de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de votre commune devant le tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par les articles R421-1 et suivants du code de justice administrative.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet

Richard SMITH

Copie : Monsieur le sous-préfet de BEZIERS